



Ce document a été mis en ligne par l'organisme [FormaV®](#)

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :

www.formav.co/explorer

BTS PROTHÉSISTE – ORTHÉSISTE

LÉGISLATION ET GESTION - U6

SESSION 2014

Durée : 2 heures 30
Coefficient : 2

Matériel autorisé :

- Toutes les calculatrices de poche y compris les calculatrices programmables, alphanumériques ou à écran graphique à condition que leur fonctionnement soit autonome et qu'il ne soit pas fait usage d'imprimante (Cirulaire n° 99-186, 16/11/1999).

Tout autre matériel est interdit.

Documents à rendre avec la copie :

Annexe 3page 7

Rédiger sur deux copies séparées la partie gestion d'une part et les parties législation et droit du handicap d'autre part.

**Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.
Le sujet comporte 7 pages, numérotées de 1/7 à 7/7**

BTS PROTHESISTE-ORTHESISTE		Session 2014
Législation et gestion – U6	Code : PRE6LG	Page 1/7

Annexes

- Annexe 1	page 5
- Annexe 2	page 6
- Annexe 3 (à rendre avec la copie)	page 7

1. GESTION (22 points)

L'entreprise « ORTHESIA 92 » Sarl est spécialisée dans la conception, la fabrication et la vente de prothèses et orthèses. Le gérant, Monsieur Bernard, envisage de dynamiser son activité. Avant de se lancer dans une action d'investissement, il souhaite analyser la situation de l'entreprise.

1.1 À partir des informations de l'**annexe 1**, établir le bilan simplifié de l'entreprise « ORTHESIA 92 » au 31/12/2013.

1.2 À partir de ce bilan simplifié, mener une première analyse de la santé financière de « ORTHESIA 92 ». Pour cela, en vous appuyant sur les calculs qui vous semblent nécessaires :

- identifier les ressources stables et conclure sur l'équilibre du passif ;
- analyser la rentabilité de l'activité à partir du ratio de rentabilité financière et du ratio de rentabilité économique ;
- analyser la situation de trésorerie.

La société « ORTHESIA 92 » tient une comptabilité analytique en coûts complets pour contrôler *a posteriori* la fixation des prix.

Monsieur Bernard souhaite avoir sur chaque nouvelle commande un taux de marge de 11 % sur le coût de revient.

Pour la commande du client Bastos, monsieur Bernard a fixé un prix (voir **annexe 2**). Il souhaiterait vérifier que le prix facturé permet d'obtenir une marge de 11 % sur le coût de revient constaté *a posteriori*.

1.3 Compléter le tableau des charges indirectes (**annexe 3, à rendre avec la copie**). (Calculs arrondis à 2 décimales).

1.4 Calculer le coût de revient de la commande du client Bastos (**annexe 3, à rendre avec la copie**). Justifier les résultats par la présentation des calculs intermédiaires.

1.5 Calculer la marge et le taux de marge sur cette commande.

1.6 Commenter le résultat.

2. LÉGISLATION (14 points)

En 2012, la société « ORTHESIA 92 » a décidé de restructurer ses activités pour améliorer sa compétitivité. Pour cela, 9 salariés ont été licenciés dans le cadre d'un plan de sauvegarde de l'emploi.

À la suite d'une action en justice des représentants du personnel de l'entreprise, le plan de sauvegarde de l'emploi, accepté par les autorités compétentes, est définitivement annulé par les tribunaux.

2.1 Rappeler le rôle d'un plan de sauvegarde de l'emploi et citer trois types de mesures pouvant être proposées dans ce cadre.

2.2 Indiquer les conséquences de l'annulation du plan de sauvegarde de l'emploi de l'entreprise « ORTHESIA 92 » pour les salariés licenciés.

Madame Fink est employée dans la société. Elle a eu connaissance de la convention collective nationale de son secteur d'activité et des avantages sociaux qu'elle apportait.

2.3 Rappeler le rôle d'une convention collective et citer trois exemples de thématiques contenues dans ce type de texte.

2.4 Indiquer si une convention collective nationale s'applique à tous les salariés d'un même secteur d'activité.

« ORTHESIA 92 » n'est pas adhérent du groupement d'employeurs signataires de la convention collective repérée par Madame Fink.

2.5 Rappeler à quelle condition les avantages sociaux accordés par cette convention peuvent être rendus applicables aux salariés de « ORTHESIA 92 ».

3. DROIT DU HANDICAP (4 points)

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et la loi du 28 juillet 2011 tendant à améliorer le fonctionnement des maisons départementales des personnes handicapées et portant diverses dispositions relatives à la politique du handicap, contiennent des dispositions d'un nouveau droit pour la personne handicapée : le « droit à la compensation » des conséquences de son handicap, quels que soient l'origine et la nature de sa déficience, son âge ou son mode de vie.

3.1 Rédiger une courte note concernant les axes de ce nouveau « droit à la compensation ».

ANNEXE 1

Comptes du bilan au 31/12/2013

(Présenté en milliers d'euros)

<u>Intitulé de compte</u>	<u>Montant</u>
Matériel	5 133
Stocks	1 286
Résultat de l'exercice	514
Réserves	2 298
Emprunts	3 852
Constructions	2 324
Disponibilités	589
Dettes fournisseurs	11 409
Dettes État	498
Créances	11 084
Provisions pour risques et charges	32
Terrains	687
Capital	2 500

ANNEXE 2

Données de gestion sur le coût complet et la commande du client Bastos

Les données pour le mois d'avril 2014 sont les suivantes :

Répartition primaire des charges indirectes :

	Centre structure	Centres auxiliaires		Centres principaux				
	Administration	Gestion du personnel	Gestion des moyens	Approvisionnement	Atelier 1	Atelier 2	Atelier 3	Distribution
totaux	5 101	3 000	1 700	7 000	23 000	32 300	990	9 200

La répartition secondaire s'établit ainsi :

- centre de gestion du personnel : 20 % à l'approvisionnement ; 10 % à l'atelier 1 ; 30 % à l'atelier 3 ; 40 % à la distribution
- centre de gestion des moyens : 1/3 à l'atelier 1 ; 1/6 à l'atelier 2 ; 1/2 à l'atelier 3 (Arrondir à l'euro le plus proche).

Achats du mois d'avril :

- matière première A : 100 Kg à 155 € le Kg
- matière première B : 150 Kg à 262 € le Kg
- matière première C : 140 Kg à 145 € le Kg.

Production du mois :

Quantités produites	Matière première A	Matière première B	Matière première C
500 boîtes de 5 unités chacune	0,2 Kg la boîte	0,3 Kg la boîte	0,28 Kg la boîte

Chiffre d'affaires du mois : 226 000 €

Unités d'œuvre :

- centre approvisionnement : le Kg de matière achetée ;
- centre distribution : 80 € de chiffre d'affaires ;
- ateliers (1, 2 et 3) : l'heure de main-d'œuvre directe.

Charges directes du mois pour la production de 500 boîtes :

- atelier 1 : 500 heures de MOD à 18 € l'heure ;
- atelier 2 : 700 heures de MOD à 18 € l'heure ;
- atelier 3 : 500 heures de MOD à 17 € l'heure, 15 000 € de cartonnages.

Commande du client Bastos : 200 boîtes (prix de vente « ORTHESIA 92 » : 452 € la boîte).

(À RENDRE AVEC LA COPIE)

ANNEXE 3

Tableau d'aide au calcul du coût complet de la commande du client Bastos

Tableau de répartition des charges indirectes

	Gestion du personnel	Gestion des moyens	Adminis- tration	Appro- vision- nement	Atelier 1	Atelier 2	Atelier 3	Distri- bution
Total répartition primaire	3 000	1 700	5 101	7 000	23 000	32 000	990	9200
Répartition secondaire gestion du personnel	-3 000							
Répartition secondaire gestion moyens		-1 700						
Totaux après répartition secondaire			5 101					
Unité d'œuvre			Coût de production					
Nombre d'UO			185 415					
Coût de l'UO ou taux de frais			2,75%					

Tableau de calcul du coût de revient de la commande du client Bastos

Éléments	Quantités	Prix Unitaire	Montant
Charges directes			
Charges indirectes			
Coût total achat des matières			
Charges directes			
Charges indirectes			
Coût total de production			
Coût administration			
Coût distribution			
Total coût de revient	200		

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.